

Le sénateur LEONARD: Je le suppose.

M. CURTIS: C'est une tradition très fortement établie.

Le sénateur LEONARD: Je n'ai fait que poser la question pour faire confirmer la chose.

Le PRÉSIDENT: Je dois avertir le comité que notre secrétaire-légiste détient des consentements signés portant le sceau de toutes les universités et de tous les collèges figurant sur la liste, donc au stade actuel il y a certainement consentement unanime.

Le sénateur CRERAR: J'aimerais poser une question. Les buts de l'association qui doit être constituée en corporation sont indiqués à l'article 2 d'une manière très générale, «favoriser et faire progresser les intérêts de l'enseignement supérieur au Canada». Pouvez-vous nous dire comment cela pourrait se faire, ou comment vous vous proposez d'y parvenir?

M. CORRY: Monsieur le Président, monsieur Crerar, j'ai dit dans mon explication générale que le but de l'association était de rendre service aux universités et collèges de notre pays d'un grand nombre de façons, en leur fournissant des renseignements et en faisant des recherches relatives au fonctionnement des universités, ce que chacune des universités ne peut faire d'elle-même, sauf en y consacrant beaucoup d'argent, de temps et d'efforts. Ce que nous essayons de faire ici, c'est de créer un organisme qui desservira les diverses universités et collèges du pays. Nous n'essayons pas de leur imposer quoi que ce soit mais au contraire de leur rendre service et de leur permettre, à leur tour, de servir les buts de l'enseignement supérieur avec plus d'efficacité dans leur propre région. Voilà, d'une façon générale, quel est l'objectif. Nous faisons cela en grande partie grâce au service de recherche et d'information qui a été créé ici et qui étudie une grande variété de questions auxquelles s'intéressent les universités et qui les tient au courant des résultats; qui de temps à autre convoque des réunions de groupes intéressés par certains aspects du problème et qui en discute à Ottawa. Au cours de la semaine dernière, lors de la réunion annuelle, nous avons discuté de cette question si souvent débattue du fonctionnement permanent des universités, dont vous entendez beaucoup parler. C'est une discussion que le secrétariat d'Ottawa avait très longuement préparée, en retenant les personnes les mieux au courant que nous ayons pu trouver pour venir en parler. Tous ceux qui y sont venus en sont repartis non seulement avec beaucoup de nouvelles connaissances sur les problèmes du fonctionnement permanent mais aussi avec l'ensemble complet des considérations qui s'appliquent à un sujet de ce genre. Voilà le genre de chose que nous faisons pour servir et faire progresser l'enseignement supérieur au Canada. J'ignore dans quelle mesure cela répond à votre question. Si vous désirez savoir quels sont les divers services offerts, je crois qu'il est préférable encore une fois de demander à M. Andrew d'en parler.

Le sénateur CRERAR: Est-ce qu'il entrerait dans les attributions de l'association, par exemple, d'examiner les normes d'admission aux universités et de s'efforcer d'obtenir une certaine uniformité, si possible, à ce point de vue et d'élever les normes d'admission aux universités?

Je peux me tromper, M. Corry, et si je me trompe, ce ne serait évidemment pas la première fois, mais il me semble que certaines au moins de nos universités ont tendance à donner trop d'importance au nombre des étudiants et aux bâtiments. Il est intéressant de noter la tendance à avoir des bâtiments coûteux, beaucoup de verre, d'acier, de bronze et de toutes les autres choses de ce genre; mais j'ai l'impression que cela a eu pour résultat d'amener le public à associer le succès de l'université à ses installations, ses bâtiments et toutes les choses de ce genre.

Je me souviens qu'il y a quelques années ce comité avait une question à examiner et M. Steward, qui est maintenant à la tête du Conseil des gouver-